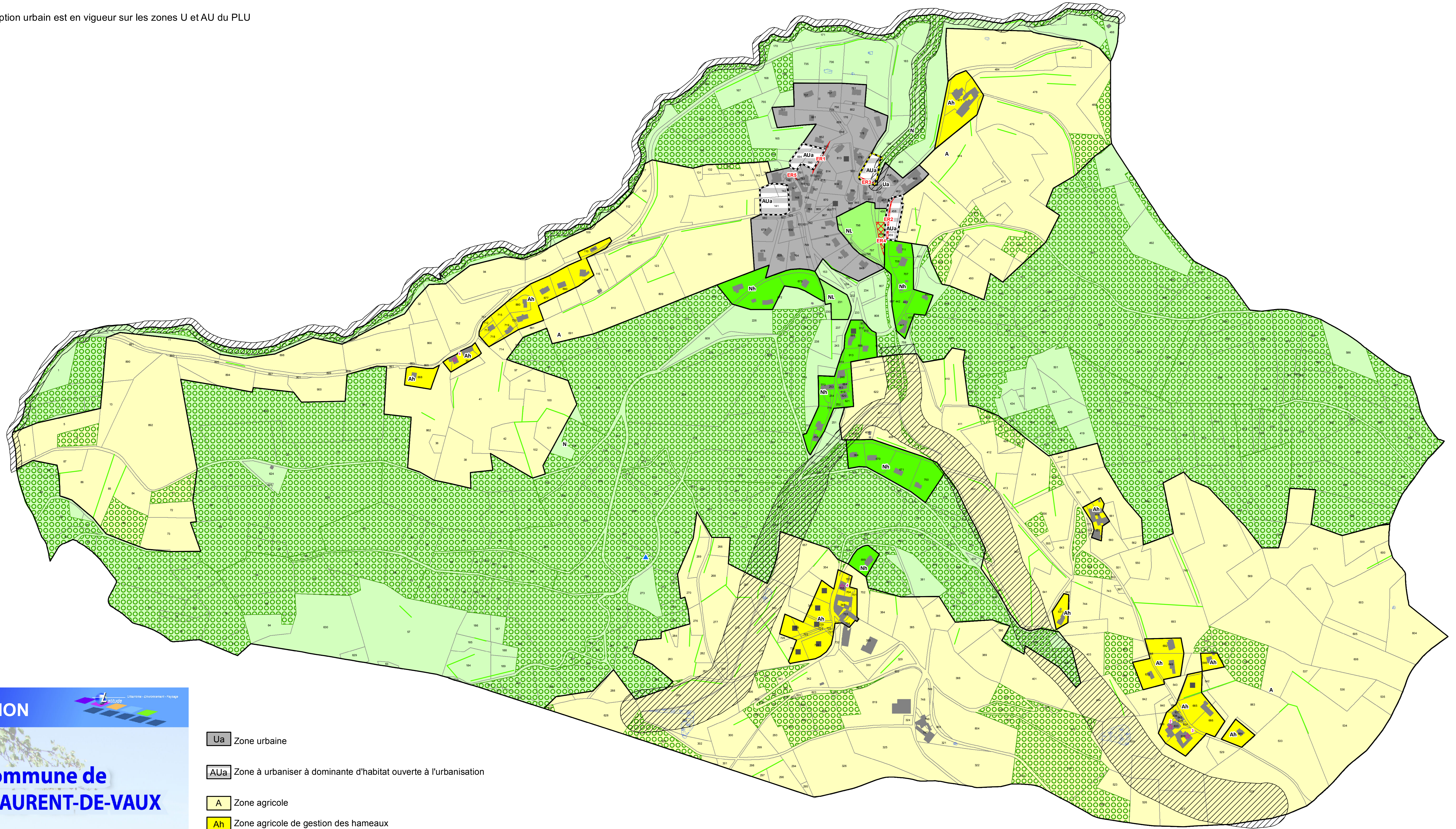


La commune est concernée par des risques d'inondations et géologiques.
Ces risques sont localisés sur le plan n°2.

Le droit de préemption urbain est en vigueur sur les zones U et AU du PLU



APPROBATION

Commune de SAINT-LAURENT-DE-VAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle: 1/2500

Plan n°1

Latitude: 46° 05' 10" N Longitude: 4° 52' 10" E

- Ua Zone urbaine
- AUa Zone à urbaniser à dominante d'habitat ouverte à l'urbanisation
- A Zone agricole
- Ah Zone agricole de gestion des hameaux
- N Zone naturelle
- Nh Zone naturelle de gestion des habitations
- NL Zone naturelle de loisir

- Éléments remarquables du paysage protégés au titre de l'article L.123.1-5§7 du code de l'urbanisme**
- Zone humide
 - Haie
 - ▲ Dolmen
 - Corridor écologique à conserver et/ou à renforcer
 - Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme

- ☆ Changement de destination au titre de l'article L.123.3.1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zone soumise à une servitude de 65 % minimum de logement social (article L.123.1.5§16 du code de l'urbanisme) avec orientations d'aménagement et de programmation

- Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation**
- Aléa fort
 - Aléa faible à modéré
 - Aléa résiduel

N°	Destination	Numéro des parcelles	Surface
ER1	Elargissement rue de la Mitonnère	780, 782, 660	Plateforme 6 m
ER2	Elargissement du chemin du bourg	458, 459	Plateforme 6 m
ER3	Espace public et stationnement (montée de l'école)	180	150 m²
ER4	Espace public et stationnement	454	650 m²
ER5	Elargissement de voirie	784	12 m²

